



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

Sollicitation par défi n° :	2B0KB-1874371	Date	15 novembre 2018
N° de la modification	002	Date de la modification	30 novembre 2018
N° de dossier GCDocs	32069857	N° de référence de SEAG	PW-18-00851200

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	John Campbell
	Numéro de téléphone	613-404-9102
	Adresse de courriel	John.Campbell@canada.ca
	Adresse postale	K1P 0B5
Date et heure de clôture	1400 hrs 21 décembre 2018	
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)	
Destination des biens ou des services	National Capital Région	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant la clôture de la sollicitation par défi	ssc.pvrprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca	

MODIFICATION DE LA SOLLICITATION #002

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

La modification 001 vise à :

- Aviser tous les soumissionnaires que le document de sollicitation **event broker challenge-based solicitation-fr.pdf** affiché le 15 novembre 2018 a été remplacé dans son intégralité par le document de sollicitation **event broker challenge-based solicitation fr 2018-11-15.pdf** affiché comme modification 001 le 19 novembre 2018;
- Modifier le document de sollicitation;
- Publier les questions et réponses 1-9; et
- Prolonger la date de clôture du processus de sollicitation au 21 décembre 2018.

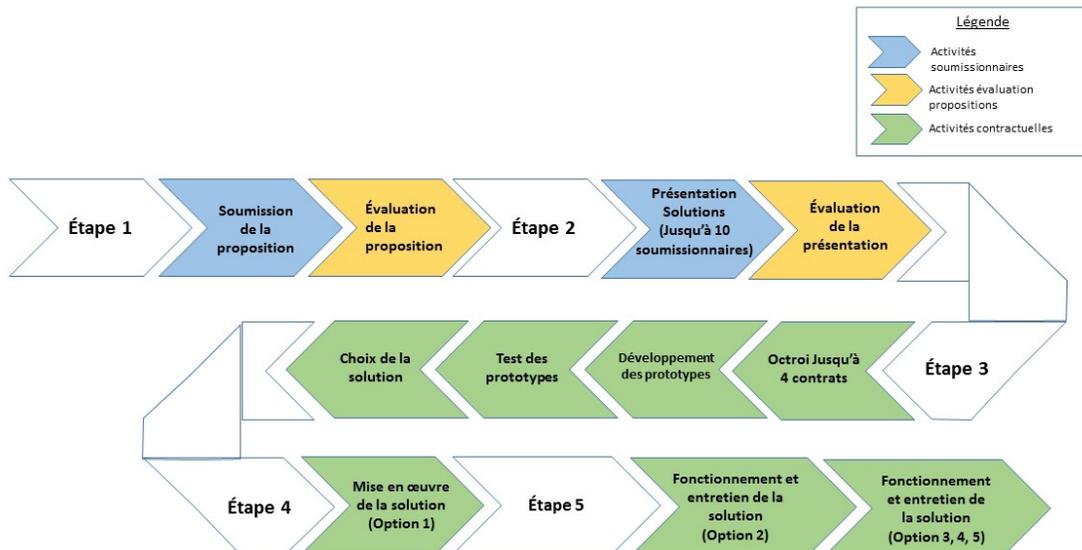
Le document de sollicitation est modifié comme suit:

1. À la page 1 **la Date de clôture** est modifiée comme suit: **21 décembre 2018.**

2. À la page 6 **Article 1.4.2 Figure 1 Infographique du processus du SPD**

Effacer: Figure 1 Infographique du processus du SPD dans son intégralité; et

Insérer: Nouvelle Figure 1 Infographique du processus du SPD



Solicitation No. - N° de la Sollicitation
2BOKB-1874371

Amdt. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
C32

Client Ref. No. - N° de réf. du client
RAS 18-74371-0

File No. - N° du dossier C
31559058

CC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Ce tableau indique les modifications à la sollicitation et servira d'historique des questions et réponses visant la Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

N° de la Mod # Date de la Mod	Question #	Référence	Question	Réponse
001 29 nov 2018	1	PARTIE 6 Article 6.4	Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles faire soumettre une proposition (Comme, de l'Inde ou des États-Unis)	<p>Oui. Les soumissionnaires de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une soumission s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations découlant de cette sollicitation, y compris celles décrites au paragraphe 6.4 :</p> <p>L'entrepreneur convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et qu'il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada est capable d'accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'entrepreneur. L'entrepreneur reconnaît que le Canada peut vérifier la conformité de cet article et s'engage à fournir l'accès à ses locaux et à ses systèmes pendant les heures normales de bureau afin de permettre au Canada ou à ses représentants de mener une telle vérification.</p>
	2	PARTIE 4 Article 4.3.1.2 et Annexe A EDT	Les entreprises doivent-elles venir au Canada pour des réunions?	<p>Au cours du processus de sollicitation :</p> <p>Au cours de l'étape 2, la présentation peut se faire en personne à Ottawa ou par téléconférence ou vidéoconférence, au choix du soumissionnaire.</p> <p>Pendant le contrat, tel que décrit dans l'énoncé des travaux :</p> <p>1.4.1 Lieu des travaux Les travaux de l'étape 3 seront effectués aux installations de l'entrepreneur. Toutefois, dans le cadre de la tâche d'appuyer le Canada lors de la mise à l'essai des prototypes (liée au produit livrable 3),</p>

				<p>l'entrepreneur pourrait être invité à participer à des ateliers. Il aura l'option de participer par téléconférence ou en personne à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec).</p> <p>1.5.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Si la Canada exerce l'option 1, les travaux de l'étape 4 devront être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Toutefois, les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 4.2) peuvent être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p> <p>1.6.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Les travaux de l'étape 5 doivent être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 5.2) peuvent également être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p>
	3	PARTIE 6 Article 6.4 et Annexe A EDT	Les fournisseurs peuvent-ils effectuer les tâches (liées à la DP) à l'extérieur du Canada? (Comme de l'Inde ou des États-Unis)	Non, voir la réponse à la question 2.
	4	PARTIE 3 Article 3.2.1	Les soumissionnaires peuvent-ils soumettre la proposition par courrier électronique?	Oui, voir l'article 3.2.1 Soumission électronique des propositions par courrier électronique.

	5	N/A	La couronne a-t-elle publié une demande de renseignements et/ou un ISQ relativement à la présente demande de propositions? Si oui, pouvez-vous divulguer le(s) numéro(s) de sollicitation?	Oui. Vous référer au numéro de sollicitation suivant : Plateforme d'interopérabilité du gouvernement du Canada (PIGC) (24062-17-150) - Achatsetventes.gc.ca
	6	N/A	En raison des délais très courts requis pour la soumission et du fait qu'une réunion des fournisseurs est prévue pour le 29 novembre, supposant que nous aiderons les organisations à mieux comprendre cette demande de propositions, la Couronne pourrait-elle envisager d'accorder une prolongation d'une ou deux semaines pour les soumissions?	Oui, la date de clôture de la sollicitation par défi a été prorogée d'une semaine. Vous réferez à la page de cette modification.
	7	PARTIE 1 Article 1.4.1 et Annexe A EDT	La couronne peut-elle fournir des informations plus détaillées sur le fonctionnement de l'étape 3: livraison et test du prototype de solution Événement Broker pour la ligne de la page 5 de la sollicitation par défi «Les prototypes doivent être configurés dans un environnement accessible au public (par exemple, un nuage commercial)? «La couronne s'attend-elle à ce que les organisations fournissent leur prototype dans leur propre environnement en nuage permettant aux ministères du gouvernement de tester la solution prototype?	Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe A - Énoncé des travaux : 1.4.2.5 Détails du produit livrable de l'étape 3 a) Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution L'entrepreneur doit livrer le prototype de solution dans l'environnement de l'entrepreneur pour que le gouvernement du Canada puisse y accéder. Le prototype de solution livré doit fournir toute la fonctionnalité telle qu'elle a été définie dans les exigences obligatoires de l'étape 3. L'entrepreneur doit fournir l'accès à l'environnement et au prototype de solution pour un maximum de 30 utilisateurs qui testeront le prototype. Le Canada fournira la liste des utilisateurs au moins 10 jours ouvrables avant la date de livraison. c) Produit livrable 3 : Note de service relatif à la de soutien

				<p>L'entrepreneur doit appuyer l'effort du Canada pour intégrer et mettre à l'essai le prototype de solution. Les mises à l'essai commenceront une fois que le prototype de solution a été livré (Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution) et s'échelonneront sur un maximum de 25 jours ouvrables.</p> <p>Les mises à l'essai comprendront la fonctionnalité telle qu'elle a été indiquée dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3.</p> <p>Dans le cadre du soutien, l'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• assister à des ateliers organisés par le Canada pour mener à bien les étapes de l'exploitation du prototype de solution. Il peut assister à ces ateliers par téléconférence et vidéoconférence, ou en personne à un bureau à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec). L'entrepreneur pourra y assister en personne ou à distance, à sa discrétion;• fournir une documentation étape par étape pour l'exécution de la fonctionnalité décrite dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3;• aider le dépannage de tout problème avec l'utilisation du prototype de solution. <p>À la suite de l'achèvement du soutien, l'entrepreneur doit fournir une note de service de soutien pour tenir compte de ce soutien dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du support. Cette note de service de soutien doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none">• une liste de tous les ateliers et de toutes les séances de soutien auxquels il a participé;• une liste et une description de tous les documents fournis à l'appui de la mise à l'essai;• une liste de toute défaillance ou de tout problème réglé au cours des essais de prototypes.
--	--	--	--	--

	8	PARTIE 1 Article 1.1 et 2.2(b)	Un soumissionnaire peut-il soumettre une proposition avec des conditions de licence différentes de celles définies dans le contrat subséquent?	<p>L'article 1.1 des informations générales stipule :</p> <p>« Le Canada accueille favorablement les solutions logicielles composées de composants logiciels disponibles dans le commerce, de composants logiciels non commerciaux (propriétaires), de composants logiciels code source libre ou de toute combinaison de ceux-ci. La méthode d'évaluation ne fait pas la distinction entre les solutions comportant des composants, qui peuvent être soumis à différents régimes de licence. Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT. Au cours de la période de sollicitation, les fournisseurs doivent indiquer s'ils exigent des conditions de licence différentes pour les composants de la solution potentielle du fournisseur. Les fournisseurs doivent proposer des conditions de licence de logiciel alternatives pendant la période de sollicitation afin que le Canada puisse déterminer s'il peut accepter les conditions de la licence de remplacement. »</p> <p>Si un soumissionnaire souhaite soumettre des conditions de licence différentes, il doit le faire pendant la période de sollicitation afin que le Canada, le cas échéant, puisse les mettre à la disposition de tous les soumissionnaires, au moyen d'une modification formelle de la sollicitation.</p> <p>Comme spécifié au paragraphe 2.2 Demandes de renseignements – sollicitation par défi :</p>
--	---	--	--	--

Solicitation No. - N° de la Sollicitation
2B0KB-1874371

Amdt. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
C32

Client Ref. No. - N° de réf. du client
RAS 18-74371-0

File No. - N° du dossier C
31559058

CC No./N° CCC - FMS No./N° VME

				« Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la sollicitation par défi. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition pourraient ne pas être traitées. »
	9	PARTIE 1 Article 1.4.1	À quel moment les soumissionnaires recevables doivent-ils être prêts à livrer la présentation définie à l'étape 2?	Les soumissionnaires devront être prêts à livrer la présentation dans un délai de deux jours ouvrables environ après avoir été informés qu'ils se qualifient pour l'étape 2.